

Culture et communication Mention : Information et communication dans les organisations Spécialité : Communication des entreprises Domaine : Culture et communication

RNCP10121 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	321, 320
Code(s) ROME	E1106, E1103, M1502, E1104
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

<http://www.univ-paris8.fr>

Université Paris 13

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Concevoir une stratégie de communication adaptée à un contexte et à une problématique professionnelle particulière (communication institutionnelle, communication commerciale, communication politique, communication interne, communication environnementale, communication pédagogique, communication de crise...)
- Proposer les moyens et choisir les supports de communication adaptés à la stratégie préalablement définie.
- Recueillir (au moyen d'entretiens, réunions, enquêtes, reportages...), vérifier et sélectionner, les informations actualisées relatives à la vie de l'organisation, pour les diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Concevoir les contenus des messages, avec un langage et un style adaptés.
- Concevoir une charte graphique adaptée.
- Mettre en oeuvre les actions de communication les plus efficaces.
- Assurer les contacts avec les interlocuteurs de l'entreprise (internes, externes) et les médias (journalistes...).
- Négocier avec les prestataires et les fournisseurs et suivre les productions de documents.
- Organiser et gérer les activités matérielles, les dossiers administratifs (fichier de relations...) et budgétaires des actions de communication.
- Pratiquer une ou plusieurs langues étrangères.
- Ces différentes compétences peuvent être sollicitées dans des environnements et des secteurs variés : public, para-public et privé et à un niveau d'autonomie et de responsabilité élevé : consulting, chargé de communication, responsable de communication et direction communication.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Concevoir un plan annuel de communication institutionnelle, média et hors média pour une entreprise, à partir de l'analyse du positionnement global de cette dernière sur son marché et sur son secteur professionnel.
- Piloter, du début à la fin, la réalisation et la mise en place des outils de communication relatifs à la préparation d'un

événement culturel (salon, exposition, spectacle...).

- Définir une politique d'image pour une collectivité territoriale. Concevoir la charte graphique, les messages et le style de communication en accord avec les demandes et les besoins des acteurs décisionnaires.
- Appréhender les stratégies de communication adaptées à des contextes et à des problématiques professionnelles particulières.
- Repérer les caractéristiques des différents registres, moyens, outils de communication développés par les organisations à l'attention de leurs différents publics (communication institutionnelle, commerciale, politique, managériale, interne, externe, culturelle, environnementale, pédagogique, interactive...).
- Proposer les moyens et choisir les supports de communication adaptés à la stratégie préalablement définie.
- Recueillir (au moyen d'entretiens, réunions, enquêtes, reportages...), vérifier et sélectionner, les informations actualisées relatives à la vie de l'organisation, pour les diffuser à l'intérieur ou à l'extérieur.
- Concevoir les contenus des messages, avec un langage et un style adaptés.
- Concevoir une charte graphique adaptée.
- Mettre en œuvre les actions de communication les plus efficaces.
- Pratiquer une ou plusieurs langues étrangères.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

La fonction communication développée dans la formation intéresse l'ensemble des secteurs professionnels : secondaire (industrie, entreprise de production...), tertiaire (banque, assurance, administration, industries culturelles...). Aussi bien dans le public (collectivités territoriales, ministères, organismes publics et para-publics...), l'associatif (ONG, associations culturelles, associations humanitaires) et le privé.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de communication
- Chargé de mission en communication
- Responsable de communication (interne /externe)
- Consultant en communication
- Conseiller en communication
- Chargé d'étude

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 249 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) U0X80 — Assistants de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X90 — Cadres de la communication · tension 1/5 (Très faible) U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition · tension 1/5 (Très faible) U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)

Projets de recrutement (BMO 2026)	41 613
Jugés difficiles à recruter	23 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement U0X80 — Assistants de la communication U0X90 — Cadres de la communication U0X92 — Journalistes et cadres de l'édition U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Personnes ayant participé aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'Université Paris XIII - UFR Communication

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10121/>